

COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS - 34240
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

1. Le budget de fonctionnement de la commune pour l'année 2022 a été voté en équilibre à 4,78 millions d'euros.

Les dépenses de fonctionnement ont été arrêtées à la somme de 3.424 millions d'euros.

*Le taux d'exécution des **dépenses réelles** de fonctionnement (3.393 millions d'euros) par rapport aux sommes budgétées est de 93.98 %.*

Les dépenses de fonctionnement ont été particulièrement bien maîtrisées puisqu'il a été annulé 217,4 k€ de crédits, dont :

- 70,78 k€ de charges à caractère général
- 109,69 k€ de charges de personnel
- 25,02 k€ de charges de gestion courante
- 11.91 k€ de charges exceptionnelles

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 034-213401268-20230411-2023_025CA-DE

Les recettes de fonctionnement ont été arrêtées à la somme de 4.468 millions d'euros auxquelles il convient de rajouter 385.247,04 € de report N-1.

*Le taux d'exécution des **recettes réelles** de fonctionnement par rapport aux sommes budgétées est de 102.48 %, soit +108.1 k€ de recettes supplémentaires.*

La maîtrise de la section de fonctionnement en 2022 a permis de :

- **Dégager un excédent de fonctionnement de 1.429.292,56 €**
- **Dégager une Capacité d'Autofinancement Brute (CAF) de 1.073 k€ pour une CAF nette positive de 690 k€**
- **Maintenir la capacité de désendettement à moins de 8 ans (4.66 ans)**

2. Le budget d'investissement de la commune pour l'année 2022 a été voté en équilibre à 3.840 millions d'euros.

Les dépenses d'investissement ont été arrêtées à la somme de 1.775 k€.

*Le taux d'exécution des **dépenses réelles** d'investissement est de 49.83 %, et représente :*

- 1.06 million d'euros de dépenses d'équipements (soit un taux d'exécution de 42.51 %)
 - 390 k€ de dépenses financières (soit un taux d'exécution de 93.79%)
- ✓ *Ont été reportés en Reste à Réaliser dépenses:*
- 1.175 k€ de dépenses d'équipements (dont 558 k€ concernent la rénovation du Centre Ulysse)

Les recettes d'investissement ont été arrêtées à la somme de 2.197 k€.

*Le taux d'exécution des **recettes réelles** d'investissement (1.850 k€) est de 78.48 %, et représente :*

- 371,6 k€ de subventions
 - 200 k€ d'emprunts
 - 117.9 k€ de FCTVA
 - 35.1 k€ de taxe d'aménagement
 - 1.125,2 k€ d'excédents de fonctionnement capitalisés (2021)
- ✓ *Ont été reportés en Reste à Réaliser recettes :*
- 365,8 k€ de subventions

Envoyé en préfecture le 14/04/2023

Reçu en préfecture le 14/04/2023

Publié le

ID : 034-213401268-20230411-2023_025CA-DE

Malgré le contexte, la commune continue à se désendetter grâce aux efforts constatés sur la section de fonctionnement, lui permettant ainsi de maintenir un bon niveau de dépenses d'investissement

Guillaume Dalery
Maire de Lamalou les Bains

